

TREVENANS

Trait d'union n°36



TRÉTUDANS (Territoire de Belfort)
Chemin de fer Départemental. La Gare
J. B. Schmitt et fils, Edit. Belfort

Juillet 2018

Rédacteurs

Membres de la commission information

EDITO DU MAIRE



Après un hiver particulièrement humide, l'été tend enfin à arriver. La commune n'a pas été touchée par d'importants dégâts, mais nous devons rester vigilants sur la prévention. Le budget communal vient d'être voté et il en ressort que les finances communales sont saines et cela sans augmentation des taux de vos taxes communales. Les mesures gouvernementales sur l'évolution de la fiscalité locale nous obligeront cependant, à un moment donné, à les faire évoluer.

Les finances nous permettent encore d'envisager des travaux d'amélioration des infrastructures de notre village. Il s'agira cette année de faire la réfection de la partie basse de la rue de Goudan, la sécurisation de la route de Dambenois et la réfection du toit de l'ancien préau de l'école élémentaire. Nous paierons également une partie de notre participation à l'école maternelle intercommunale. L'installation d'un panneau dynamique le long de la Grand Rue à proximité de l'école permettra de diffuser l'actualité communale.

De nouveaux projets se profilent à l'horizon et notamment le devenir de l'ancienne école de la voie Romaine et de l'ancienne cure. Ces deux bâtiments sont utilisés partiellement par des associations et ne répondent plus aux normes d'accessibilité. Ils sont coûteux en terme de chauffage et d'entretien. Une réflexion est en cours sur leur devenir et leur utilisation.

L'arrivée sur le territoire de la commune des Ambulances Jussieu sur le haut de la rue des Fougerais pose le problème de la circulation au milieu d'une zone d'habitation. Des discussions sont en cours afin de trouver une solution de minimisation des nuisances dans le secteur.

Les deux maisons abandonnées à l'entrée du village ont enfin trouvé preneur. La Chambre des Métiers souhaite installer ses activités sur notre commune. Le projet est en cours d'élaboration et nous souhaitons y être associés afin de rendre l'entrée de notre village plus agréable. Des rencontres sont programmées.

Notre village reste dynamique, merci à tous, acteurs économiques, associatifs ou sociaux qui agissent au quotidien.

Je vous souhaite de passer un agréable été.

Pierre Barlogis

LA VIE MUNICIPALE

♦ TRAVAUX

Dans le cadre de la loi de mise en accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap, de nombreux travaux ont déjà été réalisés (mairie, école, salle communale...). Il reste à programmer l'accès à l'église, lequel devrait être réalisé avant fin 2019.

♦ SECURISATION



Route de Moval, la sécurisation est terminée. Deux chicanes ont été créées et des chevrons en peinture dessinés à l'entrée du village.

Ces derniers produisent un bruit dans l'habitacle de la voiture et ont un effet d'optique devant inciter le conducteur à réduire sa vitesse.

Le remplacement du radar pédagogique sera réalisé prochainement. Une voiture a en effet percuté le radar qui avait été installé en 2017.

Route de Dambenois, un panneau stop sera installé à la descente du pont en provenance de la route de Yourvenans. Le stop à l'extrémité du canal sera maintenu. Les voitures venant de la rue du canal et de la route de Yourvenans devront toutes marquer l'arrêt.

Ces aménagements doivent permettre une vitesse moindre à l'entrée de la route de Dambenois, côté rue du canal. Reste à réaliser les aménagements côté Dambenois et grande rue.

♦ CIMETIERE

De nouveaux travaux sont prévus au cimetière suite à la reprise de trente-six concessions. Un réaménagement est étudié afin de faciliter l'accès à toutes les tombes.

La création de nouvelles allées sera nécessaire pour faciliter la desserte de certaines zones enclavées.

La gestion des indigents doit également être prise en compte. Ces concessions sont, pour une grande majorité, de courte durée.

♦ INFORMATION

Un panneau d'information sera prochainement installé au niveau du carrefour du cœur du village. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des dernières informations réglementaires, des manifestations prévues dans le village ou encore de divers renseignements concernant les écoles, le recensement, la vie communale et générale de notre village.

Nous vous rappelons que les enfants de notre commune peuvent participer durant les vacances aux activités proposées par la commune de Châtenois-les-Forges. La commune prend en charge une partie financière. De plus, six jeunes intégreront les « ateliers jeunes » organisées à Châtenois-les-Forges en juillet. Nous n'avons pas assez d'enfants pour proposer, en toute autonomie, cette activité à Trévenans. Les enfants réaliseront différents travaux dans les deux communes.

◆ **NUISANCES LIEES A LA CIRCULATION**

Une étude acoustique quant aux nuisances sonores engendrées par l'A36 sera menée durant l'année 2018. Une société lyonnaise procédera à des mesures durant 24 heures à six endroits différents. Cela nous fournira des données pour négocier avec APRR et la préfecture pour d'éventuelles dispositions à mettre en œuvre afin de réduire le bruit.

Les normes actuelles acceptables quant au niveau du bruit sont au maximal de 65 décibels le jour et 60 décibels la nuit.

Le coût de cette étude s'élève à 4 300 euros TTC.

◆ **POLLUTION LUMINEUSE**

Le conseil municipal a acté la suppression de l'éclairage public dans certaines rues de 23h à 5h. Les zones concernées sont entre autres, la route de Vourvenans, la route de Dambenois, la route de Moval et une partie de la grande rue. Le choix des rues dépend du poste de commandement de l'éclairage. Ceci est une phase de test, un bilan sera réalisé. En fonction du résultat, la mesure sera ou non étendue à l'ensemble du village.

◆ **ETAT CIVIL**

L'hôpital impose des contraintes légales en matière de police des funérailles et particulièrement la fermeture des cercueils avec pose de scellés, réalisée obligatoirement par un Officier de Police Judiciaire (Maire, Adjoint ou Gardes Champêtres) dans les cas suivants :

- Fermeture du cercueil et pose de scellés en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt, sans la présence de la famille
- Fermeture du cercueil et pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps
- L'exhumation, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière ou d'une translation et d'une réinhumation du corps dans un autre cimetière de la même commune ou dans une autre commune ou d'une crémation

En 2017, 113 poses de scellés ont été réalisées dans les locaux de l'hôpital.

Afin de permettre une gestion efficace et éviter de recourir au service des gardes champêtres du Grand Belfort, le conseil municipal a élu un conseiller municipal délégué au service Etat Civil pour assurer les opérations de surveillance lors des services funéraires.

Au 31 mai 2018, les actes enregistrés représentaient un volume de :

- 1324 naissances
- 650 décès
- 85 poses de scellés
- 2 inhumations d'indigents
- 3 pactes civils de solidarité

♦ ETAT DES FINANCES

Le budget 2018 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département et d'autres organismes publics ou privés chaque fois que possible.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont fortement régressé comme les aides de l'Etat sont en constante diminution. Ainsi la principale d'entre elles, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune, est passée de 107 088 € en 2013 à 57 200 € en 2018.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune

- Les impôts locaux (261 065 € perçus en 2017 / 303 636 € attendus en 2018)
- Les dotations versées par l'Etat (dont la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (coupe de bois, nettoyage en forêt communale, locations diverses dont salle communale, droit de chasse et pêche, concession dans le cimetière, redevance d'occupation du domaine public (Orange, SFR) et revenus des immeubles communaux (loyers)).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 744 876 € auxquelles s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté de l'année 2017 d'un montant de 470 761,01 €. Les recettes totales 2018 s'élèvent donc à 1 215 637,01 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les fournitures du service état civil dû à l'ouverture de l'hôpital nord Franche-Comté (poste conséquent à compter de février 2017), les assurances des biens communaux, les différentes activités et sorties scolaires, les contributions au service périscolaire et école maternelle, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 215 637,01 € et se décomposent de la sorte :

- Dépenses : 728 182 € (à titre de comparaison les dépenses 2017 étaient de 766 340 €),
- Dépenses écrites d'ordre : virement à la section d'investissement pour un montant de 484 255,01 € et 3 200 € d'amortissement de travaux d'enfouissement des réseaux.

En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

En 2018, les taux des impôts locaux restent constants (Taxe d'habitation : 7,44 %, Taxe foncière sur le bâti : 7,44 %, Taxe foncière sur le non bâti : 50,15 %). Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 303 636 €.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux concernant des structures déjà existantes, ou des structures en cours de création.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

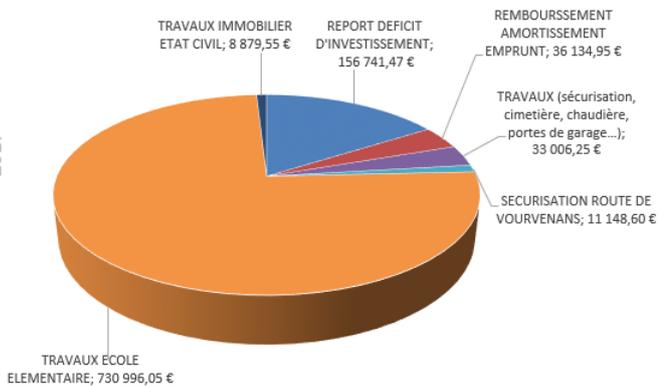
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-1 reporté	264 670,52 €	Virement de la section de fonctionnement	484 255,01 €
Remboursement d'emprunts	141 000,00 €	Excédent <u>fonct.</u> capitalisé	27 921,02 €
Elaboration PLU	25 504,00 €	FCTVA	49 600,00 €
Logiciels état civil	2 100,00 €	Taxe aménagement	10 000,00 €
		Subvention PLU	1 200,00 €
Acquisition de matériels, installations diverses	23 640,00 €	Subvention travaux de voirie	6 379,00 €
Travaux investissement forestiers	2 600,00 €	Subvention travaux éclairage public	550,00 €
Travaux autres bâtiments <u>comm.</u>	7 662,00 €		
Travaux cimetière	10 000,00 €		
Travaux de voirie	26 006,00 €		
Travaux extension école primaire	84 235,35 €	Subvention extension école primaire	339 516,50 €
Matériel de bureau & informatique	550,00 €	Caution logement communal	435,00 €
Mobilier mairie – école – salle communale	7 980,00 €	Amortissement (écritures d'ordre entre section)	3 200,00 €
Autres aménagements	327 108,66 €		
Total général dépenses	923 056,53 €	Total général recettes	923 056,53 €

Au 1^{er} janvier 2018, la dette communale restant à courir s'élève à 772 985,51 € soit 628,95 €/habitant. Les emprunts en cours sont les suivants :

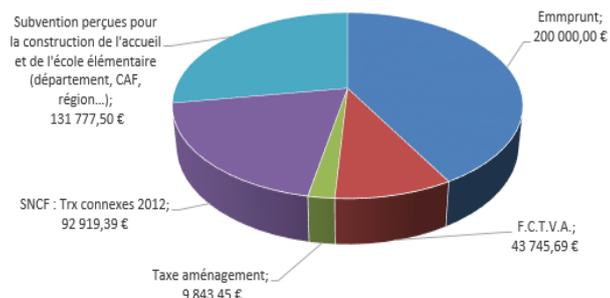
	année	Montant emprunté	durée	Capital restant dû au 1er janvier 2018
Salle communale	2006	400 000 €	24 ans	244 744,94 €
Cœur de village	2011	400 000 €	25 ans	290 782,60 €
Tracteur	2013	40 000 €	7 ans	17 457,97 €
Extension école et périscolaire	2017	200 000 €	2 ans	200 000 €
Prêt auprès de la CAF pour périscolaire	2017	20 000 €	5 ans	20 000 €

Le prêt consenti par la CAF est au taux de 0%. Le prêt de 200 00 euros réalisé pour l'extension de l'école sera intégralement remboursé lors de la perception de la TVA et des subventions. Un récapitulatif des comptes administratifs 2017 et du budget prévisionnel 2018 est présenté page suivante.

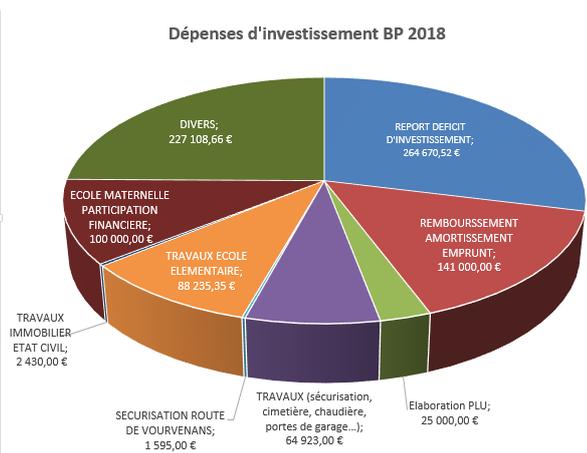
Dépenses d'investissement 2017



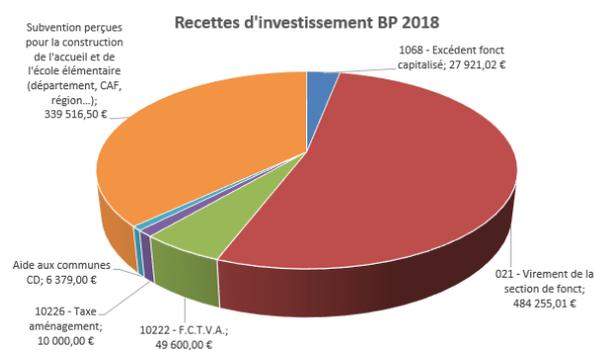
Recettes d'investissements 2017



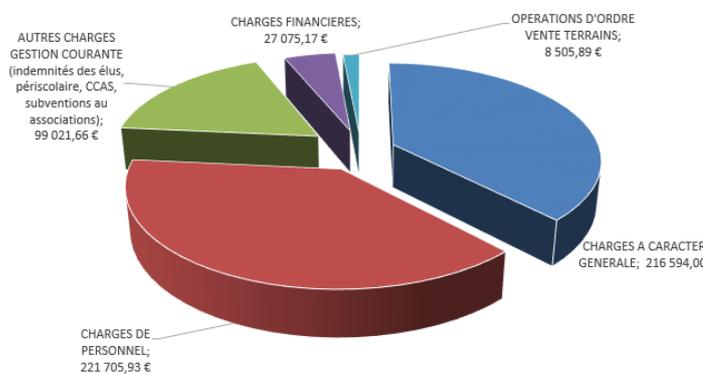
Dépenses d'investissement BP 2018



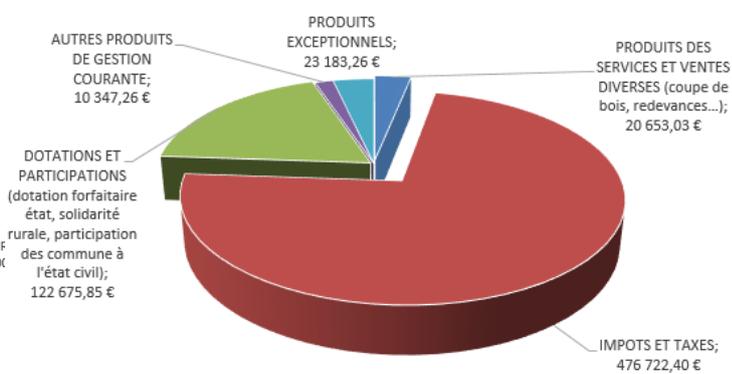
Recettes d'investissement BP 2018



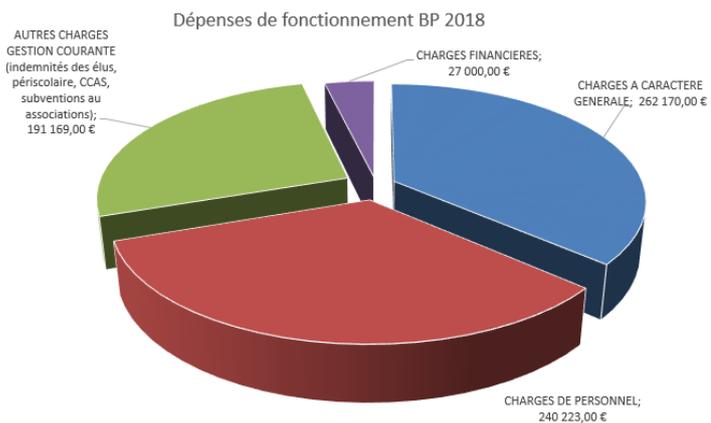
Dépenses de fonctionnement année 2017



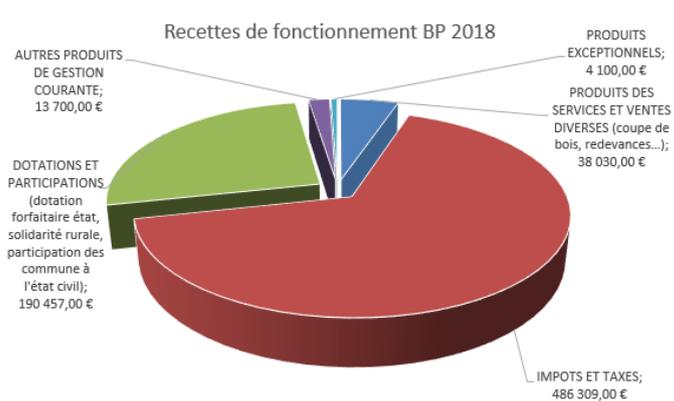
Recettes de fonctionnement 2017



Dépenses de fonctionnement BP 2018



Recettes de fonctionnement BP 2018



CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE



Les travaux de l'école maternelle avancent correctement. Ce bâtiment à énergie positive est équipé de panneaux solaires et s'inscrit dans une logique de respect de l'environnement. La commune de Trévenans contribue à hauteur de 300 000 euros. Une entente intercommunale définira les modalités de gestion de cette nouvelle école. Trois ATSEM travaillent à l'école. Elles entretiennent les locaux, accueillent les enfants et accompagnent les professeurs des écoles dans la réalisation d'activités.

L'ouverture à la rentrée 2018 est impossible. Pour le premier trimestre, les enfants resteront dans l'école rue Bouquet et rue de Lattre.

Le déménagement s'effectuera durant les vacances d'automne ou d'hiver.

L'inspection académique a décidé l'ouverture d'une cinquième classe. Entre 110 et 120 élèves sont attendus. L'effectif oscillera donc entre 20 et 25 élèves par classe.

La nouvelle structure permettra aux enfants de disposer d'un espace conséquent. La surface des salles de classe est d'environ 80 m². Les petits disposeront d'une cour spécifique qui est un patio.

Le périscolaire destiné aux enfants de maternelle se situera dans le même bâtiment. Les enfants n'auront donc plus aucun trajet et pourront profiter pleinement du temps de pause méridienne.

Dès le déménagement effectué, le bus de ramassage scolaire ne circulera plus que le matin et le soir.

LES MANIFESTATIONS

◆ **VIDE GRENIER et BOURSE AUX LIVRES**



Le premier vide grenier organisé le 4 février a connu un réel succès. Plus de cent personnes étaient présentes et attendaient avec impatience l'ouverture des portes à 9h. Les exposants étaient globalement satisfaits.

La 3ème édition de la bourse aux livres s'est tenue un mois plus tard, le 4 mars.

Merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette journée et spécialement à Nathalie Rosselot qui gère toujours avec le sourire la buvette.

◆ **JOURNEE NETTOYAGE**

Chaque année en avril, la municipalité et l'association « les Abeilles » organisent fin avril avec les habitants volontaires une journée de nettoyage des principales routes de la commune. Plus de vingt personnes ont participé à cette action et différentes équipes ont quadrillé tout le village.

Il s'agit toujours d'un moment convivial durant lequel toutes les générations peuvent contribuer à rendre notre commune plus propre.

Une journée en février, en collaboration avec l'association des pêcheurs avait déjà eu lieu pour nettoyer les abords des étangs.

C'est toujours impressionnant de voir ce que l'on peut trouver en une matinée comme déchets... C'est une triste réalité !

Un bel acte citoyen et de vivre ensemble, un grand merci à tous les participants et continuons à agir pour sauvegarder un environnement de qualité. Rendez-vous en avril 2019.



DEPART EN RETRAITE DE BERNADETTE BAVEREL



Mme Bernadette Baverel est partie en retraite le 31 mars 2018, après 22 années de labeur au sein de la commune. Recrutée en 1996, Bernadette avait pour missions principales l'entretien de l'école et la traversée des enfants, à l'entrée et à la sortie de l'école.

Elle a toujours veillé à effectuer cette mission avec sérieux, régularité et conviction. Les enfants ont ainsi pu évoluer dans un environnement propre et sécurisant.

Discrète, elle a toujours eu des relations cordiales avec les enfants, les parents et les professeurs.

Pour la remercier de son engagement, une fête a été organisée par la municipalité, en présence des conseillers municipaux, des personnels communaux, des professeurs des écoles, des parents et des élèves. Chacun a ainsi pu la remercier pour son dévouement et pour la qualité du travail réalisé.

Ballades, jardinage, visite des enfants, garde des petits-enfants occuperont désormais les journées.

Espérons que Bernadette continuera aussi à confectionner de bons gâteaux pour le personnel comme elle le faisait régulièrement.

Bonne retraite à vous, Bernadette.

DEPART DES PENICHES

Dernier passage à Trévenans des péniches aux écluses N° 3 Quilico et N° 4 Duvernois suite à la fermeture de la navigation fluviale sur le canal.



VIE ASSOCIATIVE

♦ SPORT & LOISIRS SECTION CYCLOTOURISME



Après avoir pris part à l'assemblée générale de la section le 23 février 2018 et au repas annuel le 11 mars 2018, une bonne partie des 40 adhérents ont pu reprendre les sorties sur les routes secondaires de la région.

Les sorties hebdomadaires se déroulent le mercredi après-midi à 13h30 et le dimanche matin à 8h30 avec, comme points de départ et d'arrivée, la mairie de Trévenans. Deux circuits d'environ 50 et 70 km sont proposés aux cyclistes à chaque sortie.

Les personnes susceptibles d'être intéressées par cette activité peuvent contacter le responsable de la section, Michel SCHIRRER, au 06 42 62 10 76.

♦ SPORT & LOISIRS SECTION MARCHÉ



19 marcheurs sont partis pendant 1 semaine, du 2 au 9 juin, faire le tour de l'AUBRAC. Cette région verdoyante de pâturages et de forêts offre des circuits de marche très intéressants... Aumont, Ste Chely, Laguiole, Nasbinals, etc... nous changions d'hébergement tous les soirs avec un accueil très diversifié et toujours très sympathique.

Une équipe bien souriante même après 29 kms de marche ce jour là...

Certains se sont déjà aérés les pieds, d'autres n'ont peut être pas osé ôter leurs chaussures !

125 kms environ, en une semaine pour les plus courageux ; l'intendance suivait et permettait à certains de ne faire qu'une partie du parcours selon leur envie ou leur capacité.

Des marcheurs se retrouvent toutes les semaines sur des parcours abordables par tous, n'hésitez pas, pour les rejoindre téléphonez à Fernand TOURNOUX, au 06 83 25 71 79.

♦ SPORT & LOISIRS SECTION ZUMBA / ZENFIT

Une très bonne et belle ambiance règne lors de nos différentes activités. De nombreux adhérents et adhérentes participent à chacune des sessions.

Depuis le mois de janvier 2018, un peu de changement, Sandra anime les cours de ZUMBA et Anne-Laure anime le ZEN'FIT. Dynamisme, effort et sourire, voilà notre cocktail pour être en forme et cela nous réussit !

A la reprise en septembre, nos zumbettes pourront bénéficier d'un cours supplémentaire de ZUMBA : le lundi de 18h45 à 19h45. Ensuite, suivra le ZEN'FIT de 20h00 à 21h00, le lundi également. Enfin, l'habituel cours de ZUMBA se déroulera le mercredi de 19h30 à 20h30. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons, pour participer gratuitement à 2 séances d'essais. Venez à notre rencontre et n'hésitez pas à en parler dans votre entourage. Vous êtes les bienvenus, alors venez faire un saut !

La présidente, Yolande Goudey

♦ ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE AGRÉÉE

Depuis plusieurs saisons, suite à la monoculture, la densité de sanglier a explosé dans notre département. Pour notre commune les dégâts se situent principalement en lisière de forêt domaniale et vers la route de Moval. Par contre, la population de sangliers qui se trouve dans le secteur de l'étang cachot, cause énormément de dégâts sur Châtenois mais se remise à Trévenans. Suite à une ancienne interdiction de tir à balles (obligatoire pour le sanglier) dans ce secteur, trois battues annuelles avec tir à balles sont autorisées par Mr le Maire afin de limiter les dégâts. Celles-ci se font avec la collaboration de l'ACCA de Châtenois-les-Forges quand la rivière le permet.

Secteur route de Moval, les collisions avec les chevreuils et sangliers sont de plus en plus fréquentes, ce secteur étant devenu, en effet, très difficile à chasser (exemple : route nationale d'un côté, hôpital de l'autre et au milieu la ligne TGV).

La chasse sur notre commune devient de plus en plus difficile de par son extension démographique et notre petite équipe qui s'amenuise (démission de sociétaires, problèmes de santé). Notre association a de plus en plus de mal à faire face aux dépenses engendrées par les locations et le paiement des dégâts de gibiers payés aux exploitants agricoles par les seules cotisations des chasseurs.

Malgré tous ceci nous attaquerons la nouvelle saison dans une bonne ambiance avec nos amies et amis promeneurs.

Le président NGUYEN Marcel

♦ LES ABEILLES



PLANTATIONS ESTIVALES

Les Abeilles se sont remises à l'ouvrage avec les plantations estivales qui sont désormais toutes en place. Pas de nouveau massif cette année, mais un entretien et une mise en plantation de l'existant.

Oeillets d'inde, ageratums, zinnias, cosmos et autres petites fleurs ornant les massifs sont produites par nos soins avec la récupération de graines d'une année sur l'autre. Les autres proviennent de commerces locaux.

Côté mauvaise nouvelle, nous avons eu la désagréable surprise de constater le vol d'une cabane en bois installée devant la mairie en février. Si toutefois vous l'apercevez au détour d'une ballade, bien installée dans un jardin, faites nous signe.

La matinée nettoyage de la commune en avril s'est déroulée sous un beau soleil. Habitants du village et associations nous ont rejoint et le constat est toujours le même : des détritux à foison, des canettes, des vêtements, sans oublier les nombreux papiers et emballages de fast-food. Merci à tous les participants.

Frédérique Beley, présidente de l'association

ECOLES ET PERISCOLAIRE

A la rentrée 2018, les horaires des écoles changent. Aucune école ne sera ouverte le mercredi. Les enfants étudieront les lundis, mardis, jeudis et vendredis, toute la journée. Les horaires de bus seront modifiés du fait de la modification des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles. Ces derniers seront communiqués aux parents et disponibles sur le site internet et la page facebook de la commune.

Afin de permettre aux enfants d'être pris en charge le mercredi, un accueil périscolaire sera réalisé à Châtenois-les-Forges tous les mercredis et pour toute la journée.

Pour permettre également davantage de flexibilité, le périscolaire ouvrira dorénavant à 7h10, tous les jours, à Trévenans et à Châtenois-les-Forges et ce jusqu'à 18h30.

Les dossiers d'inscription seront prochainement disponibles, ils seront à retirer au secrétariat de mairie et seront également disponibles en téléchargement depuis le site internet « trevenans.fr ». Ils seront à remettre au périscolaire.

L'extension de l'amplitude horaire est nécessaire pour limiter le départ vers d'autres communes d'enfants domiciliés à Trévenans. Il est important que périscolaire et école accueillent un nombre important d'enfants pour assurer le maintien des trois classes à l'école élémentaire, des cinq classes de maternelle et pour garantir également la pérennité de l'accueil périscolaire. A ce titre, toute demande de dérogation pour scolarisation d'un enfant dans une autre école est refusée par M le Maire tout comme le paiement de frais de scolarité réclamé par des communes avoisinantes.

Une cinquième classe de maternelle ouvrira à la rentrée 2018. L'effectif sera compris entre 110 et 120 élèves. L'école élémentaire de Trévenans conserve ses trois classes et une soixantaine d'élèves est attendue.

Lorsque la nouvelle école maternelle sera opérationnelle, le car de ramassage scolaire disparaîtra à midi et à 13h. Les enfants devront être pris en charge par leurs parents ou pourront manger à la cantine du périscolaire, située dans la même enceinte que la nouvelle école.

Les horaires des écoles sont les suivants à la rentrée 2018 :

	École maternelle	Ecole élémentaire de Trévenans
Matin	8h35 - 11h35	8h20 - 11h50
Après-midi	13h15 - 16h15	13h30 - 16h

Pour toute inscription à l'école, vous devez au préalable vous présenter à la mairie de votre domicile avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de santé pour vérifier les « vaccinations obligatoires » (produire un justificatif de contre-indication si les vaccinations obligatoires n'ont pas été réalisées)

Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie si le dossier de votre enfant est complet et il sera à remettre à la directrice de l'école.

♦ Une année à l'école des Quatre Vents de Trévenans



En octobre, chaque classe a préparé un goûter pour les autres classes. Les CP/CE1 ont préparé de la compote. Les CE2/CE1 ont préparé des brochettes de fruits et les CM2 ont préparé des smoothies au fruits.

Nous les avons ensuite dégustés pour le goûter.

Les CP/CE1



Le jeudi 14 décembre, nous sommes allés au Musée Jardot à Belfort. On a vu plein d'œuvres d'art trop belles dont une qui s'appelait « Le cauchemar de l'éléphant blanc ».

Lola CE1

Le 14 décembre, nous sommes allés au Musée Jardot. J'ai vu « Le cauchemar de l'éléphant blanc ». Après, nous sommes allés en bas et on a collé des bouts de papier pour faire un tableau. On devait faire les métiers du cirque.

Jade CE1



En janvier, Maxime et Valentin sont venus dans notre classe. Ils sont pompiers. Ils nous ont expliqué leur métier et ce qu'on doit faire quand il y a un incendie. Ils ont répondu à nos questions.

On a essayé leurs casques et Jade a essayé la tenue de Maxime.

Les CP/CE1



En février, nous sommes allés au Ballon d'Alsace. Nous avons chaussé des raquettes et nous sommes partis nous balader dans la forêt. Il y avait du soleil. Nous avons vu des empreintes d'animaux. Nous avons pique-niqué et l'après-midi, nous avons fait des glissades et nous avons joué dans l'igloo des CM.

C'était une super journée.

Les CP/CE1



On a fait des glissades en roulant et sur le dos. 10 minutes après, nous avons construit un igloo. Pour commencer, Eric nous a demandé de faire un gros tas de neige avec des pelles puis de le tasser. Ensuite, il nous a fait 4 entrées pour creuser l'intérieur de l'igloo. Une fois fini, nous sommes tous rentrés dedans pour prendre des photos.

Emma CM2



L'après midi, nous avons mis les raquettes et on est parti au sommet de la montagne. Pendant la marche, Eric nous a expliqué les trois types d'avalanche : l'avalanche de printemps, l'avalanche de plaques et l'avalanche « aérosol ».

Ethan CM2

Mercredi 28 mars 2018 , le papa de Sarah est venu pour nous montrer une éolienne.



Les éoliennes ressemblent à des moulins à vent qu'on utilisait avant pour faire de la farine avec du blé. On trouve des éoliennes dans la mer ou en haut des collines. Une éolienne sert à produire de l'électricité grâce au vent.

Il nous a montré une petite éolienne démontée : il y avait 3 pales, un mât, un moteur (qui sert à allumer la petite ampoule), la partie avec la dérive.

Après la récréation, le papa de Sarah a installé l'éolienne de l'école dans le jardin de l'école. Maintenant, on peut la voir fonctionner tous les jours .

Les CP/CEI

En mars, Isabelle est venue pour nous montrer différentes activités autour de l'air. On a appris que l'air est présent tout autour de nous.

Ensuite, en classe, nous avons fabriqué des mini cerfs-volants que nous avons essayé dans la cour le lendemain.

Les CP/CEI



En avril, les CP/CEI et les CM2 sont allés à « l' Odyssée du cirque » pour découvrir les différentes activités proposées.

« En arrivant, nous avons commencé par enlever nos chaussures puis a on fait l'échauffement. Notre équipe a commencé par l'atelier du bâton du diable. On s'en lançait deux en même temps. Ensuite on a fait les assiettes chinoises. La mienne tombait tout le temps alors les animateurs nous ont expliqué et j'ai réussi. » Manon CM2



« L'après-midi, on a fait le jeu du miroir. J'étais avec Fanny. Je faisais des gestes et Fanny devait faire la même chose. »

« Jeudi, on a terminé la matinée par l'atelier « fil de fer ». Il fallait marcher dessus avec des cerceaux. L'atelier rolla bolla était très difficile à faire car ça bougeait tout le temps. »

Danica et Maëllys CM2



Lundi 7 mai et vendredi 11 mai, la classe de CM2 est partie à la base nautique de Malsaucy pour faire des activités. Nous avons pris le bus pour y aller. Quand nous sommes arrivés, Boum, un animateur, nous a accueilli et nous a expliqué le programme. La maîtresse a fait 2 groupes puis nous sommes allés dans les vestiaires nous préparer.

L'activité de kayak était bien. Au début, nous devons nous déplacer à divers endroits. Après, l'animateur Jean-Louis nous a donné des balles à lancer dans des cerceaux suspendus au-dessus de l'eau. Quelques minutes plus tard, on a fait des jeux, des courses seuls ou en équipe. On a joué à la passe à 5. Certaines personnes sont tombées à l'eau.

La classe de CM2





A l'activité catamaran, on a commencé par préparer le bateau. On a attaché et monté la grande voile puis le foc. Boum nous a expliqué comment naviguer puis nous sommes partis sur l'eau. Il nous a demandé d'aller d'un point à l'autre pour apprendre à diriger avec le gouvernail et à tourner.

C'était bien, on a bien rigolé...



Comme notre école s'appelle « L'École des Quatre Vents », en mai, nous étions tous réunis par équipe de 5-6 élèves des différentes classes et nous devions, avec des bouchons, faire des montgolfières. Les tableaux réalisés sont superbes.

En mai/juin, notre classe est allée cinq fois à « L'écurie des Cototes » pour pratiquer l'activité « Poneys »,

On a appris à brosser les poneys en faisant les bons gestes, à monter et à trotter puis à les diriger en faisant des jeux et des parcours.

Nous avons également appris à calculer l'âge des poneys en fonction de la première lettre de son prénom et on a rencontré un maréchal-ferrant et un dentiste spécialisé dans les chevaux.

Nous sommes très contents parce que les deux monitrices nous ont appris beaucoup de choses sur les poneys. Maïssa CMI



Ecole maternelle Françoise Dolto



Le samedi 26 mai, s'est déroulée la fête de l'école maternelle.

Plus de 110 enfants ont chanté et dansé. Parents d'élèves, professeurs des écoles et ATSEM ont contribué au bon déroulement de cette journée. Diverses activités étaient proposées aux enfants. Barbecue, frites, buvette ont permis aux parents, grands-parents et amis de se restaurer. Les bénéfices permettent le financement de projets scolaires.

CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 8 MAI



Comme chaque année, la cérémonie commémorant l'armistice de la seconde guerre mondiale a eu lieu le 8 mai à 11h15, au monument aux morts situé dans le cimetière.

Sont désormais énumérés lors des cérémonies tous les noms des personnes mortes durant l'année pour la France.

JEUNES SAPEURS POMPIERS (JSP)

Trente-deux adolescents âgés de 13 à 17 ans et venant des communes de Trévenans, Châtenois-les-Forges, Bermont, Dorans... composent le corps des JSP à Châtenois-les-Forges. 40 % des JSP sont des filles.

Sous la responsabilité de M Bruez, sapeur pompier volontaire, ils se retrouvent tous les samedis matin ou après-midi à la caserne pour parfaire leur formation tant au niveau théorique que physique ou sécuritaire.



La formation se décompose en quatre cycles.

Pour les deux premiers, un partenariat existe avec le collège Mozart situé à Danjoutin. Une douzaine de collégiens est sélectionnée pour intégrer le dispositif « cadets de la sécurité ». Cela existe également au collège de Chateaudun à Belfort et au collège Lucie Aubrac de Morvillars. Au cycle I, les JSP se rendent un samedi par quinzaine à la caserne. Ils suivent également, au collège, une heure de cours théorique par semaine dispensée par un pompier. A partir du second cycle, la présence des JSP est requise tous les samedis à la caserne et ces derniers ont toujours une heure de cours théorique au collège. Pour les deux derniers cycles, la formation départementale se déroule à la caserne et est gérée par le SDIS. Les JSP se rendent également dans d'autres casernes du département. Une journée de cohésion est également organisée, à chaque vacances.

A la fin de chaque cycle, les JSP ont une évaluation et doivent valider la formation.

Ces quatre années de formation permettent aux adolescents de s'approprier toutes les connaissances et compétences nécessaires pour être opérationnel à leur majorité et pouvoir ainsi intervenir dans tous les types de situation. Ceux qui le souhaitent rejoignent le corps des sapeurs pompiers volontaires et certains deviendront également des sapeurs pompiers professionnels s'ils répondent aux exigences demandées.

Devenir JSP est un engagement citoyen fort qui nécessite de consacrer du temps à la formation, à des manifestations départementales, aux cérémonies patriotiques. Les JSP obtiennent également la diplôme de formation « prévention et secours civiques de niveau un » et sont également titulaires de l'IPCS « information préventive aux comportements qui sauvent ».

Concernant la prise en charge financière, le collège subventionne à hauteur de 50 euros par enfant pour les cycles I et 2. Une contribution de 50 euros est demandée aux familles pour les deux derniers cycles. Communes et département sont aussi parties-prenantes dans le financement de la formation des JSP.

Nous ne pouvons que saluer l'engagement de ces jeunes et remercier les pompiers bénévoles pour le temps consacré à assurer notre sécurité.

ANNIVERSAIRE



La doyenne du village fête aujourd'hui ses 95 ans. En ce 26 février 2018, par un froid sibérien, Nathalie Rosselot et Annie Matysiak du centre communal d'action sociale, viennent l'embrasser et lui apporter une composition florale. Madame Pourchot est prévenue de notre visite, elle nous attend. Madame Focheux, sa belle fille nous ouvre courtoisement la porte de la demeure familiale, et nous entrons dans un endroit chaleureux et cosy, où sont présents deux des petits fils de madame Pourchot. Cette dernière est née à Sochaux et est arrivée dans le village en 1926, elle travaille chez Peugeot jusqu'à la naissance de son unique fils. Du fait de son activité de vente de bouteilles de gaz, elle est connue dans les villages environnants ! Elle adore raconter des histoires sur le village, tricote, et il n'y a encore pas si longtemps faisait front à ses petits et arrières petits- enfants lors de parties de scrabble mémorables.

Nous souhaitons à la doyenne du village de conserver ses jolis yeux pétillants de malice et de profiter encore pour de longues années de ses proches.

UN PEU D'HISTOIRE EN PHOTOS

Trétudans et Vourvenans sont deux communes qui ont fusionné en 1972 pour former un le village de Trévenans.

Vous pourrez sur quelques sites internet connaître davantage l'histoire de notre commune.

<http://patrimoine90.fr/Tr%C3%A9venans.html>

<http://www.lisa90.org/lisa/|/work/commune-100.html>

<http://patrimoine-horloge.fr/ah-trevenans.html>



INFORMATIONS DIVERSES

◆ **LEGISLATION QUANT A L'UTILISATION DE DRONES**

L'utilisation de drone de loisir est règlementée. Voici quelques principes à respecter : ne pas survoler les personnes, respecter les hauteurs maximales de vol et la vie privée des autres, ne pas perdre le drone de vue, ne pas l'utiliser la nuit et au-dessus de l'espace public en agglomération.

Le survol de sites sensibles ou protégés est interdit. La diffusion de prises de vues sans l'accord des personnes concernées est interdite tout comme l'utilisation commerciale.

En fonction du poids du drone (800 grammes), des conditions d'assurance et d'autorisation de pilotage sont nécessaires.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports. Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

et sur le site du ministère de l'écologie

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

◆ **VENTE DE PRIMEVERES**



Le samedi 17 mars 2018 s'est déroulée la vente de primevères au profit de l'antenne départementale de la ligue contre le cancer. Le montant des ventes s'est élevé à 250 euros.

Merci à Annie et Evelyne pour leur disponibilité et à Intermarché pour leur accueil.

La prochaine manifestation au profit de la ligue sera « octobre rose », des actions se dérouleront à Trévenans et à Châtenois-les-Forges.

◆ **DON DU SANG**

Les prochaines collectes à Châtenois-les-Forges auront lieu les 28 août et 30 octobre 2018, entre 16h et 19h.

◆ **AGENDA 2019**

Nous recherchons des annonceurs pour la confection de l'agenda 2019 afin de l'autofinancer. Le prix de l'encart publicitaire oscille entre 160 (tiers de page) et 350 euros (page entière). Pout toute demande de renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

◆ **RECENSEMENT**

Les enfants ayant ou qui auront 16 ans en 2018 doivent se faire recenser auprès du secrétariat de mairie dans un délai de trois mois après leur date anniversaire. Cela est nécessaire pour le passage de certains diplômes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture du
secrétariat :

Lundi, Samedi : 9h-12h

Mardi, Jeudi : 9h30-12h

Mercredi et vendredi :

9h30-12h ; 13h45-17h

Horaires d'ouverture du
service état civil :

Lundi au vendredi :

9h-12h ; 13h30-17h

Ecole élémentaire

03 84 27 24 02

Ecole maternelle

03 84 29 48 38

Accueil périscolaire

Châtenois 03 84 27 26 98

Trévenans 03 84 36 26 58

Déchetterie

Mardi au vendredi :

9h30-12h et 13h30-18h

Samedi : 9h-18h

(fermeture à 17h en
période hivernale)

Numéros pratiques

Pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie 17

Appel d'urgence

européen 112

Médecin de garde 3966

Pharmacie de garde 3237

Mairie de Trévenans

3 rue du canal

03 84 29 42 97

mairie@trevenans.fr

www.trevenans.fr

MANIFESTATIONS PREVUES

Samedi 14 juillet : fête nationale à Châtenois

3 au 6 octobre : opération brioches au profit de
l'ADAPEI

Samedi 13 Octobre : Octobre rose

Jeudi 15 novembre : Soirée Beaujolais

Dimanche 2 décembre : Marché de Noël

Samedi 8 décembre : Théâtre d'improvisation

Dimanche 16 décembre : repas du CCAS

Samedi 12 janvier : vœux du Maire à 11h

Janvier et Février 2019

Recensement de la population

www.facebook.com/trevenans